



# LA LETTRE DE LA CITOYENNETÉ

NATIONALITÉ, DROIT DE VOTE DES RÉSIDENTS ÉTRANGERS

## SUITES DE LA PROPOSITION DE LOI HOULIÉ

Nous en avons parlé dans le numéro précédent de *La Lettre*, la proposition de loi constitutionnelle déposée « à titre personnel » début juillet par le député macroniste et ancien socialiste Sacha Houlié, président de la commission des lois, a fait l'objet de très nombreux commentaires. Le député précise que sa proposition s'inscrit dans « un long et beau combat » ; rend hommage « aux millions de travailleuses et travailleurs étrangers qui contribuent à la gloire de notre pays [...] ; à celles et à ceux qui bien souvent et depuis longtemps participent au dynamisme de notre société, s'impliquent dans la vie économique, associative ou syndicale et contribuent à l'impôt ». « La France enrichirait son modèle d'intégration en associant les ressortissants étrangers non européens aux scrutins locaux. »

### Réactions immédiates des opposants au droit de vote des étrangers

Présentée par certains comme un contre-feu au projet annoncé auparavant par le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, d'ouvrir un débat et un vote sur l'immigration à la rentrée parlementaire, la proposition de S. Houlié a fait réagir le ministre qui s'est dit « fermement opposé ». Sans surprise, le député Éric Ciotti, candidat à la présidence du groupe parlementaire des Républicains « très hostile » s'énerve : « Le droit de vote, c'est la nation », et ajoute : « On devient Français par le droit du sang et non par le droit du sol. » Les commentaires du *Figaro*, de *Valeurs actuelles*, vont dans le même sens. *Le Point* titre : « L'explosif débat de l'été », et, dans son éditorial, « La Macronie s'attaque à la notion même de citoyenneté » ; *Paris Normandie* :

« Beaucoup de bruit pour rien. » Jordan Bardella, député européen et candidat à la présidence de son parti, réclame un référendum et parle de « cadeau inespéré fait à tous les communautarismes ». Un député macroniste des Yvelines est « totalement défavorable » et estime qu'« on n'achète pas un vote avec un impôt ». Dans le débat des « grandes gueules » sur *RMC*, une journaliste veut supprimer le droit de vote accordé aux ressortissants européens ! À signaler également, la position défavorable de l'ancien ministre socialiste Jean-Pierre Chevènement qui a plusieurs fois changé d'avis sur le sujet au cours de sa longue carrière.

### Des réactions plus équilibrées

Plusieurs médias font un historique de la revendication, rappellent 1981 et la promesse de François Mitterrand, les votes favorables de l'Assemblée nationale en 2000 et du Sénat en 2011, la promesse de François Hollande... *Public Sénat* parle aussi des conseillers associés de Monsen-Barœul et conclut : « désir de gauche, parfois soutenu par la droite, jamais assouvi ». *L'Express* parle de « serpent de mer » et rappelle que Nicolas Sarkozy s'était déclaré favorable au droit de vote des étrangers dans son livre *Libre* publié en 2001. L'hebdomadaire *Marianne* publie des positions opposées sur la proposition : « grigri de Sacha Houlié pour exister dans la gauche de la Macronie » pour l'un ; « comment on brade la citoyenneté française » pour un autre ; « pourquoi je suis pour le droit de vote des étrangers » dans une tribune du rédacteur adjoint Jack Dion. Pour Bruno Cautrès, chercheur au CEVIPOF, « c'est une question qui mérite de la pédagogie, de l'accom-

pagnement et des débats afin de ne pas tomber dans la démagogie. Pour le parti du président Macron, ce serait l'occasion de marquer sa différence avec les Républicains et de faire revivre le fameux « en même temps ». Il y a eu plusieurs prises de position défavorables à la proposition de loi parmi les parlementaires républicains tandis que, dans le groupe parlementaire de Sacha Houlié, plusieurs regrettent qu'il n'ait pas consulté et mis en discussion sa proposition avec ses collègues. Aurore Bergé, la présidente du groupe, précise : il n'y a pas de « sujet tabou » et « nous en discuterons à la rentrée en groupe ». Début novembre il n'y a aucun écho d'une discussion dans le groupe et on sait par ailleurs qu'il n'est pas question de la proposition Houlié dans le texte retenu par le groupe majoritaire pour sa « niche » parlementaire dans la semaine du 28 novembre. Plusieurs membres de la majorité, dont la secrétaire d'État à la Jeunesse et au Service national universel et vice-présidente du MoDem, Sarah El Haïri, Sabrina Agresti-Roubache, porte-parole du groupe Renaissance à l'Assemblée nationale, et Jean-Paul Mattéi, président du groupe MoDem, ont déjà fait connaître leur opposition dans la presse. Interrogé par la LDH locale, le député socialiste de l'Aisne Jean-Louis Bricout « craint que l'examen de la proposition ne se fasse dans un climat de tension alors que le débat mérite d'être abordé de manière dépassionnée » et prendra position en fonction des amendements.

### Des réactions favorables

François Rebsamen, ancien ministre socialiste, maire de Dijon et devenu soutien du président Macron, réagit

(suite page 4)

## États-Unis

Avant les élections de mi-mandat, des mesures pour limiter le vote des minorités ont eu lieu dans plusieurs États à gouvernance républicaine, chaque État fixant les modalités du vote dans sa circonscription. Les élections du 8 novembre ont donné des résultats équilibrés et il n'y a pas eu de défaite importante du parti du président en exercice comme il était habituel lors des dernières élections de mi-mandat. Le vote des Latinos, 14 % du corps électoral, est resté majoritairement démocrate à deux tiers contre un tiers pour les républicains. Sept nouveaux élus hispaniques et un Afro-Cubain de 25 ans, Maxwell Alejandro Frost, font leur entrée au Congrès. Parmi la centaine de magistrats choisis par le président et confirmés par les urnes, 25 % sont des Afro-Américains et 17 % des Hispaniques.

## Espagne

Une nouvelle loi de mémoire démocratique votée le 5 octobre va permettre la reconnaissance de la nationalité espagnole aux enfants et petits-enfants des exilés qui ont fui l'Espagne à la fin de la guerre civile en 1939. En 2007, une première loi de mémoire historique avait permis à plus de 200 000 personnes, sur 400 000 demandes, d'acquérir la nationalité espagnole. La nouvelle loi étend les conditions d'attribution et concernerait près de 300 000 descendants d'exilés qui se trouvent actuellement en France et en Amérique latine.

## France

### Sondages

Sondage IFOP pour *L'Humanité* réalisé du 24 au 29 août en ligne, 2 012 personnes ont répondu à la proposition suivante : « Tous les étrangers résidant en France depuis plusieurs années devraient avoir le droit de vote aux élections municipales. » Les résultats ont été présentés en fonction des sympathies politiques des répondants : 65 % des sympathisants de gauche sont d'accord avec la proposition, 33 % pour les sympathisants de droite, 48 % pour l'ensemble des répondants.

Sondage Toluna-Harris Interactive pour la Maison des potes. Réalisé du 26 au 28 octobre en ligne, 1 051 personnes ont répondu à sept propositions susceptibles d'aider à lutter contre les discriminations, dont celle-ci : « Per-

mettre à tous les étrangers résidant depuis cinq ans en Europe de voter aux élections municipales et européennes comme c'est le cas pour les étrangers originaires de l'Union européenne. » 48 % des personnes interrogées se déclarent favorables et 52 % opposées ; 70 % des électeurs de Jean-Luc Mélançon au premier tour de la dernière présidentielle sont favorables, 53 % des électeurs d'Emmanuel Macron, 22 % de ceux de Marine Le Pen, 13 % de ceux d'Éric Zemmour.

Les résultats de ces deux sondages sont moins favorables pour le droit de vote des étrangers que les derniers sondages de *La Lettre de la citoyenneté* mais ne sont pas tout à fait comparables, la question n'étant pas exactement la même et les personnes ne se prononçant pas sur leur proximité politique.

Le sondage d'octobre s'est situé durant la période du meurtre de la petite Lola et de la polémique sur le non-respect des obligations de quitter le territoire français, ce qui était le cas de la meurtrière.

### Conseil des étrangers de Montpellier

Le 28 juin, le conseil municipal de la ville a décidé à l'unanimité la création d'un conseil des étrangers de Montpellier, « pour mieux les connaître, davantage les reconnaître, leur donner la parole et les associer à la vie locale dans son ensemble ». Jean-Dominique Delaveau, conseiller délégué à la démocratie participative et inclusive, a confirmé à Pierre Gineste qu'il s'agissait bien « de pallier à l'absence du droit de vote des étrangers non communautaires aux élections locales. Un droit que nous persistons à revendiquer ».

### Diasporas

Un Haut Commissariat représentatif des principales diasporas africaines de France (HCDAF) s'est réuni en banlieue le 14 octobre. La présidente franco-marocaine, Rachida Kaaout, par ailleurs conseillère municipale d'opposition à Ivry-sur-Seine élue sur une liste macroniste, a déclaré : « Il faut faire bouger les choses sur le plan politique en France mais aussi dans les pays d'origine en Afrique. [...] Un des premiers chantiers sera de pousser pour l'ouverture du droit de vote des étrangers lors des prochaines élections municipales en 2026. Le droit de vote déjà offert aux Européens pour les municipales fait l'objet d'une forte demande et d'un sentiment de frustration. »

## Italie

Après la démission du gouvernement de Mario Draghi et l'arrêt du projet de réforme du code de la nationalité, Khaby Lame, tiktoker très célèbre sur internet, a reçu la nationalité italienne dans la commune où il réside depuis qu'il a un an, Chivasso, et compte conserver sa nationalité sénégalaise. *La Repubblica* a publié début août une étude auprès de 1 500 Italiens qui montre qu'ils sont moins hostiles que les partis politiques à accorder le droit du sol et la nationalité aux migrants arrivés en bas âge dans le pays.

Les élections législatives du 25 septembre ont vu la victoire de la coalition de droite et d'extrême droite et ont été suivies de la formation d'un gouvernement dirigé par Giorgia Meloni du parti d'extrême droite Fratelli d'Italia. Aboubakar Soumahoro, premier député noir élu dans le pays a fait son entrée au Parlement en bottes et habits de travail des ouvriers agricoles. D'origine ivoirienne, il n'a la nationalité italienne que depuis dix ans. Arrivé derrière la candidate de Fratelli d'Italia, il a été repêché par le mode de scrutin qui désigne un tiers des élus au vote uninominal et le reste au scrutin proportionnel, sa place sur la liste gauche-verte lui ayant permis d'être élu.

## Malte

Fin septembre, la Commission européenne a attaqué le pays devant la Cour de justice de l'Union européenne pour l'octroi de passeports et de la nationalité maltaise à de riches citoyens de pays tiers en échange d'argent et d'investissements.

## Royaume-Uni

Depuis 1948, les immigrés venant de l'ancien empire britannique et résidant au Royaume-Uni sont considérés comme citoyens du Commonwealth et ont le droit de vote et d'éligibilité à toutes les élections. Ceci explique la place importante qu'ont prise les minorités ethniques dans les partis et les instances politiques jusqu'au niveau le plus élevé, celui du Premier ministre. Rishi Sunak, d'origine indienne, désigné par ses pairs à la tête du pays conservateur, a été chargé le 25 octobre de former le gouvernement du Royaume. Il était déjà chancelier de l'Échiquier dans le gouvernement de Boris Johnson qui a précédé celui, éclair, de Liz Truss où, pour la première fois, trois des

principaux postes du cabinet étaient tenus par des personnes issues de l'immigration : Kwasi Karteng, d'origine ghanéenne, chancelier de l'Échiquier, qui a démissionné en cours de mandat, Suella Braverman, d'origine indienne, au ministère de l'Intérieur et James Cleverly, d'origine sierraléonaise, au ministère des Affaires étrangères. Dans l'équipe de Rishi Sunak, James Claverly et Suella Braverman conservent leur poste ; deux anciens ministres de Boris Johnson retrouvent un portefeuille, Dominic Raab, fils d'un réfugié tchèque arrivé en Angleterre avant la Seconde Guerre mondiale, qui retrouve son poste à la justice, et Nadhim Zahawi, d'origine irakienne. C'est sous l'ère Johnson que le Parti conservateur fit une place plus importante à ses militants immigrés. Auparavant, c'était le Parti travailliste qui avait fait élire davantage de ses militants issus des minorités ethniques au Parlement – quatre députés dès 1986 – et dans les communes, comme maires, dont Sadiq Khan, d'origine pakistanaise à Londres, et Joanne Anderson, première femme noire à la tête d'une grande ville anglaise, Liverpool. Son épouse Meghan Markle a révélé que le prince Harry, fils du roi Charles III, a été incapable de répondre à certaines des 24 questions du test obligatoire pour accéder à la nationalité britan-

nique, lorsqu'elle le préparait elle-même après ses fiançailles.

## Suède

Après les élections générales du 19 septembre, pour la première fois depuis 90 ans, la gauche n'est plus majoritaire au Parlement. Malgré le bon score du Parti social-démocrate arrivé en tête avec plus de 30 % des voix, le bloc de droite avec les 20,5 % de voix du parti d'extrême droite, les Démocrates de Suède, permet aux trois partis de droite d'avoir une majorité de trois voix au Parlement et au leader du parti conservateur, Ulf Kristersson, d'être depuis le 17 octobre le Premier ministre du pays. Lorsque le droit de vote et d'éligibilité a été accordé à tous les étrangers, ce fut à l'unanimité du Parlement pour les élections municipales et régionales (comtés), les partis de droite refusant la proposition du Parti social-démocrate d'étendre ce droit pour les élections législatives. Pour pouvoir voter aux élections locales, une durée de résidence variable est exigée des étrangers : pas de durée demandée pour les ressortissants des autres États de l'Union européenne, les Islandais et les Norvégiens ; trois ans pour les étrangers non membres de l'UE. Le fait que toutes les élections ont lieu le même jour explique en partie une participation plus faible

des étrangers, 30 %, que les 60 % des Suédois, particulièrement cette année où les campagnes ont été davantage polarisées par les enjeux nationaux que par des choix locaux.

## Russie

Le président Poutine continue d'utiliser les naturalisations comme arme de guerre. Il a naturalisé d'office les Ukrainiens des territoires occupés par les troupes russes et récemment le lanceur d'alerte américain Edward Snowden. Dans le même temps, d'autres comme le banquier milliardaire Oleg Tinkov renonce à sa nationalité russe pour ne garder que sa nationalité chypriote.

## Suisse

### Canton de Genève

L'initiative populaire constitutionnelle lancée en mars dans le canton par un comité composé d'associations dont Droits politiques pour les résident-e-s étrangers, de syndicats et des trois partis de l'Alternative, Ensemble à gauche, le Parti socialiste et les Verts, a réussi : les 8 157 signatures nécessaires ont été déposées au service compétent et validées par le conseil d'État le 28 octobre. Lors du débat au grand conseil, la députée cantonale socialiste Xhevrie Osmani avait relevé l'inconséquence des inconditionnels de la naturalisation pour obtenir des droits politiques dans un canton où la nationalité a déjà été dissociée par le vote populaire de la nationalité sur le plan municipal. L'initiative demande que les étrangers résidant en Suisse depuis au moins huit ans bénéficient dorénavant à Genève sur le plan cantonal du droit de vote et d'éligibilité. Après un vote conforme du parlement cantonal, une votation aura lieu en 2023 ou 2024.

### Canton du Valais

En deuxième lecture début septembre, par 61 voix contre 56 et 2 abstentions, l'Assemblée constituante a rétabli le droit de vote et d'éligibilité des étrangers dans le projet de nouvelle Constitution du canton.

## Il a dit

**Thomas Legrand**, chroniqueur politique

« On ne débat plus du droit de vote des étrangers pour les élections locales. Ce sujet était au cœur de toutes les discussions, à gauche, dans les années 80 et jusque'en 2007, au moment où Nicolas Sarkozy avait dit qu'il n'y était pas défavorable... Le refus d'envisager que ceux qui vivent sur un territoire donné depuis assez longtemps, sont impliqués à la vie locale, payent des impôts, puissent participer par le vote aux débats qui concernent la vie locale est contradictoire avec le discours ambiant sur la panne démocratique, sur la nécessité de mieux associer la base, la population, aux décisions qui la concernent. Au contraire, en ne cessant de durcir les conditions d'acquisition de la nationalité française, on éloigne encore plus la perspective de mieux représenter la population dans les instances de proximité que sont les conseils municipaux... Si la teneur de nos débats politiques et médiatiques ne reflète pas forcément ce qui taraude en vrai la société, les thèmes dont on ne débat plus disent de façon plus certaine notre inclination du moment : la peur et le repli. »

*Libération*, « Droit de vote des étrangers : l'insensé démocratique », 07/11/2022

**La Lettre de la citoyenneté** est publiée quatre fois par an par l'ASECA.

Contact : Licorne - tél. 03 22 72 93 19

Directeur de publication : Christian Fabry - Siège administratif : 11 rue Abbé-de-l'Épée - 80000 Amiens.

Impression : Imprimerie Moderne de Bayeux - Tirage : 200 exemplaires.

Comité de rédaction : Bernard Delemotte, Christian Fabry, Françoise Galland, Pierre Gineste, Pierre-Yves Lambert (Belgique), Julien Lejeune, Alain Merckaert, Filippo Miraglia (Italie), Catherine Tettiravou ; ont participé à ce numéro : Mohamed Ben Saïd, Habiba Bigdade, Dario Cirput, Anne Couteau, Carlos Da Siva, Paul Oriol, Vincent Rebérioux et Jean Rollet.

(suite de la page 1 - Suites de la proposition de loi Houlié)

très favorablement : « C'est une question de justice sociale [...] ; La France est à la traîne [...] ; Il faut inventer une citoyenneté de résidence [...] ; Ce que la gauche n'a pas eu le courage de faire, l'Assemblée nationale peut le faire [...] ; Le vote des étrangers renforcerait la communauté municipale. » *InfoMigrants* comme *France info* dans sa rubrique dissociant le vrai du faux rappellent qu'en effet 14 sur 27 États européens accordent déjà le droit de vote local à tous les étrangers. La LDH relaie le communiqué du collectif J'y suis j'y vote publié dans le dernier numéro de *La Lettre*. Alter-votants revient dans Bondy blog sur son initiative de demander aux abstentionnistes de donner leur voix aux étrangers. Aux journées d'été des écologistes, Julien Bayou rappelle la position des Verts en faveur du droit de vote des étrangers « au nom de la démocratie de résidence ». Dans son journal, *Lutte ouvrière* redit sa position favorable, « même quotidien mêmes droits », mais pense que le gouvernement ne fera rien. Dans *Le Courrier des maires*, le sénateur et conseiller départemental communiste des Hauts-de-Seine Pierre Ouzoulias précise : « Pour faire vivre la commune, base de la vie démocratique, il faut permettre à tous de s'exprimer. » Les députés socialistes Jérôme Guedj et Philippe Naillet expriment dans la presse leur position favorable. *Le Courrier indépendant*, hebdomadaire de Loudéac dans les Côtes-d'Armor, interviewe Sue Taylor, Britannique installée depuis plus de vingt-cinq ans au Cambout, commune de 400 habitants en Bretagne, ancienne conseillère municipale ayant obtenu le plus de voix dans sa commune la dernière fois où elle a pu voter et se présenter, privée de vote après le Brexit et la position de la France à l'égard du vote des non-Européens. Des médias examinent ce qui se passe à l'étranger. Pour *Le Petit Journal*, le débat est en cours à Berlin mais il faudra changer la Constitution. La presse autrichienne commente également ce qui se passe

Rappel

## Colloque européen sur la citoyenneté de résidence

Le 1<sup>er</sup> avril 2023 à Amiens de 10 h à 16 h 30

Au programme :

- le matin : l'actualité du droit de vote des étrangers en France, en Europe, à New York ;
- l'après midi : échanges sur la citoyenneté de résidence introduits par Catherine Wihtol de Wenden et Tony Venables.

Des précisions sur le programme et le lieu seront prochainement adressées par courrier aux abonnés.

en France, le quotidien *Heute* estime que « le droit de vote et la nationalité sont trop précieux pour les accorder au premier venu qui frappe à la préfecture », ceci dit dans un pays où la naturalisation est très difficile. *Der Standard* pense lui que « les étrangers doivent avoir voix au chapitre [...], le droit électoral relève d'une autre époque ». La pétition du collectif J'y suis j'y vote a été signée par plusieurs centaines de personnes en ligne ou lors de la Fête de l'Huma et de rencontres associatives à Amiens, Beauvais, Grenoble, dans le 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris... Si vous ne l'avez pas encore signée, vous pouvez encore le faire sur le site du collectif ([jsjv.fr](http://jsjv.fr)). Après les nombreux commentaires et prises de position de l'été, les débats se sont calmés et le droit de vote des étrangers risque d'être oublié, ce qui ne manque pas d'inquiéter le journaliste Thomas Legrand dont nous reproduisons dans « Il a dit » une partie de la tribune publiée le 7 novembre dans *Libération*. Quand à Sacha Houlié, interrogé le 19 novembre par deux journalistes de *Médiapart*, il dit « remonter la rivière à contre-courant », qu'il n'y a qu'une trentaine ou quarantaine de collègues Renaissance qui le soutiennent et que c'est loin d'être suffisant : « Je n'inscrirai pas un texte pour prendre une banane. [...] Le but c'est de rallier des gens à la cause, j'y travaille. »



## Le site de *La Lettre de la citoyenneté* est de nouveau accessible

Créé par Paul Oriol, le site de la *Lettre* a été animé pendant de nombreuses années par Luc Gavelle qui, avec l'aide de son épouse Françoise, en assurait le suivi et la mise à jour. Depuis son décès en juin 2019, le site n'était plus alimenté. Julien Lejeune en a repris le pilotage et a créé une nouvelle configuration. Il est accessible à l'adresse : <http://www.lettredelacitoyennete.org/>

Pour vous abonner à  
**La Lettre  
de la citoyenneté**

Abonnement pour  
un an (4 numéros)

Écrire et envoyer un chèque à l'ordre de : ASECA - Maison des associations  
12 rue Frédéric-Petit - 80000 Amiens

Individuels

30 euros

Associations/bibliothèques/mairies/administrations et soutien

50 euros